

FICHE DE DONNEES DE SECURITE selon règlement CE n°19007/2006

Version 6 Modifié le 17/10/2019

1- Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise

1.1. Nom du produit :

Flux KX200

1.2. Utilisation du produit :

Flux de brasage

1.3. Fabricant:

BMJ Electronics

11 Bis Avenue de la forêt

44830 BOUAYE

France

Téléphone / Fax : 02 51 70 57 75 Contact email : contact@bmjelec.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : Centre Orfila France : 01 45 42 59 59 depuis la France

2- Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange : (CLP)

Classe de danger	Catégorie de danger	Phrases H
Liquide inflammable	catégorie 2	H225
Peut provoquer une allergie cutanée	catégorie 2	H317
Irritation oculaire	catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes ciblés-exposition unique système nerveux central	catégorie 3	H336

^{*}Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16

2.2. Eléments d'étiquetage : (CLP)

Composants dangereux : ALCOOL ISOPROPYLIQUE





Pictogramme de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H225 liquide et vapeurs très inflammables

H317 peut provoquer une allergie cutanée H319 Provoque une sévère irritation des yeux H336 Peut provoquer somnolence et vertiges

Conseil(s) de prudence

Prévention P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/



vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection

/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau/se doucher.

P333+P313 EN CAS D'IRRITATION ou D'ERUPTION CUTANEE, consulter un

médecin.

P321 Traitement spécifique.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position ou elle peut confortablement

respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Elimination P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Stockage P403+P233 STOCKER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILE. Maintenir le

récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers Dégagement de fumée lors du brasage. Des vapeurs peuvent provoquer un

mélange explosif avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et

provoquer un retour de flamme.

3- Composition/information sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses N° CAS	Numéro CE N° d'enregistrement Reach	Teneur	Classification
ISOPROPANOL 67-63-0	200-661-7 01-2119457558-25	<= 100%	Flam.liquid, 2; H225 Eye Dam, 2A; H319 STOT SE, 3; H336
Colophane de pin 92202-12-5	296-045-02	<= 20%	H317
Acide Adipique 124-04-9	204-673-3	<= 0,5 %	Eye Dam., 2A ; H319

Voir texte des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 « autres informations »

4- Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.



Inhalation: Air frais ; en cas de persistance des maux, consulter un médecin. Lorsque la

respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la zone exposée

avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Consulter un médecin si

une gêne persiste.

Contact avec les yeux: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes et consulter un

médecin. (Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les

paupières.)

Ingestion: Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos

dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement

n'entre pas dans les poumons. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. A la suite d'une

surexposition, les symptômes sont notamment les suivants : toux. Peut

provoquer somnolence ou vertiges.

Ingestion : Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite

d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie

chimique.

Contact cutané : Le produit a un effet de délipidation de la peau. Assèchement ou gerçures.

Contact oculaire: Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont

notamment les suivants : rougeurs. Douleur.

4.3. Indications des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre

antipoison.

5- Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau diffusée

Mousse résistant à l'alcool

Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2) dans les pièces fermées

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de lutte contre le feu dans les pièces fermées : attention, danger

d'asphyxie!

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.



Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes : carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Evacuer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts

ou les cours d'eau.

Porter un équipement de sécurité

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des

vêtements de protection appropriés.

Indications additionnelles:

Précautions individuelles :

En cas d'incendie refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée.

6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux. Ventiler la zone contaminée. Ne pas respirer les vapeurs/ fumées. Eteindre toute flamme nue. Eloigner de toute source d'ignition et éviter les étincelles. Evacuer la zone de toute personne

non indispensable.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Neutraliser le produit à l'aide d'une solution diluée de bicarbonate de sodium. Transférer dans un récipient étiqueté pour récupérer le produit ou l'éliminer suivant la législation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections :

Equipements de protection individuelle, voir section 8.

7- Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Port de gants et de lunettes recommandé, se laver les mains après manipulation du produit. Eviter le contact avec la peau, les yeux. Ne pas fumer. Ne pas rejeter les résidus à l'égout. Manipulation à température ambiante.



7.2. Conditions d'un stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et uniquement dans celui d'origine. Stockage six mois dans le bidon d'origine avant ouverture. Conserver à des températures comprises entre 5° C et 25° C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de source de chaleur, d'ignition et de la lumière.

Tenir à l'écart des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et des produits toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

7.3. Utilisation(s) finales particulière(s)

Flux de brasage.

8- Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur	Paramètres	Base
			de contrôle	
Alcool	67-63-0	VLE*	400 ppm	FVL
Isopropylique			980 mg/m3	
(IPA) Isopropanol				
2-propanol				
Colophane	92202-12-5	VME*	0.1 mg/m3	FVL

VLE: Valeurs limites indicatives

• VME : Valeurs moyennes d'exposition indicatives

Doses dérivées sans effet (DNEL)

Composant	Trajet d'exposition	Type d'exposition longue /courte	Zone d'application	Valeur
Alcool Isopropylique (IPA) ou	Cutanée	effets systémiques à long terme	Travailleur	888 mg/kg
Isopropanol	Inhalation	effets systémiques à long terme	Travailleur	500 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Alcool Isopropylique : (IPA)	Eau douce	Valeur : 140.9 mg/l
	Eau de mer	Valeur : 140.9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	Valeur : 552 mg/kg
	Sédiment marin	Valeur : 552 mg/kg
	Sol	Valeur : 28 mg/kg



8.2. Contrôle de l'exposition

Equipements de protection :









Mesures d'ordre technique:

Lors du brasage les fumées doivent être captées à la source d'émission. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Fournir une ventilation générale et locale suffisante. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité

Mesures de protection individuelle :

Port de gants et de lunettes de sécurité. Port de vêtements de travail et chaussures de sécurité. Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur / fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc nitrile. Epaisseur : > 0.35 mm. Caoutchouc butyle. Epaisseur : 0.5mm. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Caoutchouc chloroprène. Epaisseur : > 0.4mm. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Port de vêtements de travail et chaussures de sécurité. Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir la concentration en dessous d'un seuil acceptable, prévoir un équipement de protection respiratoire. Filtre à vapeurs organiques. Filtre combiné, TYPE A2/P2; EN 136/140/141/145/143/149;

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer, et utiliser les toilettes. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Mesures de protection de l'environnement :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9- Propriétés physique et chimiques

9.1. Information sur les propriétés chimiques et physiques essentielles :

Aspect liquide Couleur miel

Odeur caractéristique
Indice d'acide (sur tel quel) 33.5 mg/ml
Point éclair 12°C (Abel)
Point d'ébullition 80°C

Température d'auto-inflammabilité 425°C (ASTM E-659)

Densité relative à 20°C 0.835

Produit inflammable

Solubilité dans l'eau partiellement soluble

Application brasage de composants pour l'industrie électronique.

*Conforme ROHS



9.2. Autres informations:

Il n'y a pas de données. Non applicable

10- Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Réagit avec les bases fortes et les agents oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique Stable **dans** les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux : La décomposition est fortement dépendante des conditions. Lorsque le

produit subit une combustion ou une dégradation thermique ou oxydante, il peut se dégager dans l'atmosphère un mélange complexe de solides, de liquide et de gaz y compris de monoxyde de carbone, du

dioxyde de carbone et d'autres composés organiques.

11- Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale Faible toxicité DL50>5000 mg/kg, rat Toxicité aiguë par voie cutanée Faible toxicité DL50>5000 mg/kg, lapin

Toxicité aiguë par inhalation Faible toxicité. Action narcotique à forte concentration

Irritation cutanée Irritant Irritation oculaire Irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant pour la peau

Mutagénicité Non mutagène Cancérogénicité Non cancérigène

Autres informations Les fumées dégagées à la température de brasage irriteront le nez, la gorge

et les poumons. Une exposition prolongée répétée aux fumées de fondant

pourra sensibiliser les personnes prédisposées.

12- Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 > 100 mg/l
Toxicité pour les crustacées aquatiques CE50 > 100 mg/l
Toxicité pour les algues CE50 > 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Facilement biodégradable. S'oxyde rapidement dans l'air.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Estimé non significativement bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le solSe dissout dans l'eau. D'importantes quantités peuvent pénétrer dans le sol

et contaminer les eaux souterraines.



12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances: Isopropanol Ne remplit pas les critères: persistant, Bioaccumulable et toxique (PBT),

très Persistant et très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes Donnée non disponible.

13- Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : doit être acheminé, après traitement préalable, vers une décharge ou une

usine d'incinération habilitée pour le traitement des déchets spéciaux,

conformément au règlement sur les déchets spéciaux.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID):

ADR

14.1 Numéro ONU : 1219

14.2 Nom d'expédition des : ISOPROPANOL

Nations unies

14.3 Classe(s) de danger : 3

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage:IICode de classification:F1Identification de danger n°:33Etiquette de danger (risque:3

primaire)

14.5 Dangers pour : Non

l'environnement

14.6 Précautions:Se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pourparticulières à prendreles précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou

par l'utilisateur se conformer pour le transport du produit.

RID:

14.1 Numéro ONU : 1219

14.2 Nom d'expédition des : ISOPROPANOL

Nations unies

14.3 Classe(s) de danger : 3

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage:IICode de classification:F1Identification de danger n°:33Etiquette de danger (risque:3

primaire)

14.5 Dangers pour : Non

l'environnement

14.6 Précautions : Se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour particulières à prendre les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou

par l'utilisateur se conformer pour le transport du produit.



Transport maritime (code IMDG):

14.1 Numéro ONU : 1219

14.2 Nom d'expédition des : ISOPROPANOL

Nations unies

14.3 Classe(s) de danger : 3

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage:IICode de classification:F1Identification de danger n°:33Etiquette de danger (risque:3

primaire)

14.5 Dangers pour : Non

l'environnement

14.6 Précautions : Se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour particulières à prendre les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou

par l'utilisateur se conformer pour le transport du produit.

Transport aérien (IATA):

14.1 Numéro ONU : 1219

14.2 Nom d'expédition des : ISOPROPANOL

Nations unies

14.3 Classe(s) de danger : 3

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : II **14.5 Dangers pour** : Non

l'environnement

14.6 Précautions : Se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour

particulières à prendre les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit

par l'utilisateur connaître ou se conformer pour le transport du produit.

15- Informations réglementaires

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE:

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Autres informations réglementaires

Situation au regard des inventaires de produits chimiques EINECS : Répertorié. 200-661-7 (pour IPA)



Réglementations locales

EU. Directive 2002/72 : 23830

Répertorié.

: 81882

Répertorié.

OECD. HPV : Répertorié.

Autres information : Réglementations locales, France

Réglementations locales, La liste des références réglementaires précédentes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble

des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Déchets : loi 75633, Applicable - Catégorie 07 01 00

Déchets d'emballages, Applicable

Rejets interdits, Applicable

Maladies professionnelles, Applicable - Tableau(x) n° 84

Surveillance médicale, Sans objet Risque cancérigène, Sans objet

Travaux interdits, Art. R234-16 (jeunes travailleurs):

Applicable

Aération/Assainissement, Applicable Prévention des incendies, Applicable Hygiène alimentaire, Sans objet

Produits cosmétiques, Sans objet

Installations classées, Applicable - Rubrique(s) n° 1431 - 1433- 1434

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No.

601-15., Code du travail - Surveillance médicale renforcée :

Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du

7.3.2008., France – INRS : Maladies Professionnelles –

Tableau des maladies professionnelles: 84

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

16- Autres informations

L'étiquetage du mélange est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H336 Peut provoquer somnolence et vertiges

Utilisation: Produit à utiliser uniquement dans les procédés industriels. Les fumées de flux émises durant la fusion pourront entraîner une sensibilisation par inhalation.

Références: Les informations de cette fiche sont conformes au règlement 453/2010 du 20 mai 2010. Les informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.